

L'objectif du fonds est d'offrir une performance financière durable et de bénéficier, notamment via ses principaux marqueurs, de la dynamique positive des secteurs offrant des solutions en matière de santé et d'environnement.

Agrica Epargne Euro Responsable est aussi un fonds de partage qui, sans incidence sur la performance des investisseurs, reverse 10% des frais de gestion à deux organisations tournées vers la santé, implantées et développant des solutions en France : Siel Bleu et Clinatéc



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique adaptée



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer....



Le fonds s'inscrit dans l'initiative PRI, dont le groupe AGRICA est signataire

### Commentaire de gestion

Les indices boursiers européens ont poursuivi leur forte progression en mars : le MSCI EMU s'est adjugé une performance de +6,6% sur le mois et termine le trimestre avec une progression très satisfaisante de +9,0%. Les annonces de plans de relance massifs, notamment aux Etats-Unis, combinés à des politiques monétaires très expansionnistes soutiennent les perspectives de rebond de l'économie mondiale en 2021. Les indicateurs économiques avancés tels que les PMI manufacturiers témoignent de cet optimisme et s'inscrivent à des niveaux records tant en Zone Euro qu'aux Etats-Unis. Dans ce contexte, le risque d'un retour de l'inflation, alimenté également par une envolée du prix des matières premières, est devenu la préoccupation majeure des investisseurs. Cette hausse des anticipations inflationnistes s'est largement reflétée sur les marchés obligataires : le taux 10 ans américain et le Bund allemand ont progressé respectivement de 80 bps et de 30 bps depuis le début de l'année, confirmant un scénario de « reflation ».

Après de fortes rotations sectorielles en février en faveur des valeurs « value » et au détriment des valeurs défensives, alimentées par la remontée des taux, les performances sectorielles sont plus équilibrées sur le mois. En revanche, le MSCI EMU « value » conserve une avance forte par rapport au MSCI EMU « croissance » sur le trimestre et s'inscrit en hausse de 11,9% sur la période contre 5,4%. Les sociétés de croissance affichant des valorisations élevées, en particulier dans certains compartiments de la santé ou de la transition énergétique, ont été particulièrement pénalisées.

Sur le mois, nous avons sensiblement renforcé la position sur **EssilorLuxottica**, leader mondial incontesté du secteur de l'optique. Grâce à l'association de technologies de pointe en optique et d'un portefeuille de marques prestigieuses, le groupe est bien positionné pour bénéficier des tendances de croissance structurelle du secteur. En outre, le groupe vient d'obtenir le feu vert de la Commission Européenne pour acquérir la société néerlandaise GrandVision, leader de la distribution d'optique en Europe avec ses réseaux Grand Optical, Générale d'Optique et Solaris. Cette opération va lui permettre de poursuivre sa stratégie d'intégration verticale en Europe. **EssilorLuxottica** affiche une score ESG "Best-in-class" par rapport à son secteur et grâce à son exposition à la santé, apporte une contribution directe aux Objectifs de Développement Durables.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3,1 points à celui de son indice de référence. L'exposition aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 64% du portefeuille.

**Conformément à la réglementation MiFID 2, les performances seront disponibles à l'issue des 12 premiers mois d'existence du fonds.**

### Attribution de performance relative sur le mois

A la hausse

Nom	Perf
STELLANTIS NV	0,39
ADIDAS AG	0,19
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	0,17
CRH PLC	0,15
AIR LIQUIDE SA	0,14

A la baisse

Nom	Perf
VEOLIA ENVIRONNEMENT	-0,24
VOLKSWAGEN AG-PREF	-0,24
ASML HOLDING NV	-0,21
ENGIE	-0,17
WORLDLINE SA	-0,14

\* Présent dans l'indice mais non détenu en portefeuille



## Empreinte durable et climatique du fonds

Agrica Epargne Euro Responsable s'engage dans une démarche de **développement durable** :

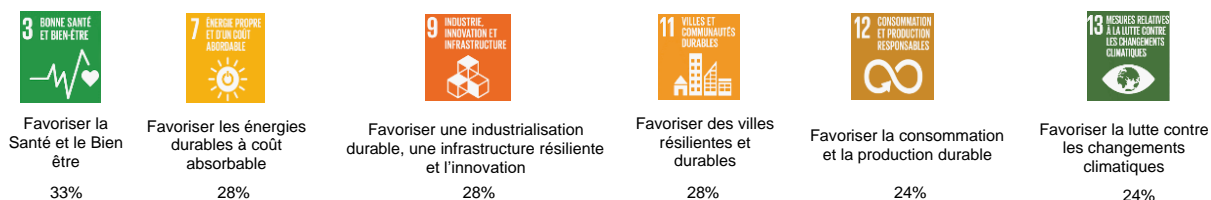
- avec la prise en compte en enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- en s'engageant à investir au moins 50% du portefeuille dans des entreprises favorisant la Santé et Environnement
- en s'engageant à investir au moins 50% du portefeuille dans des entreprises générant de l'impact sur les objectifs de développement durable (ODD)
- en favorisant l'atteinte des trajectoires climatiques décidées à l'occasion de l'accord de Paris et réaffirmées par l'Union Européenne

### Suivi des engagements ESG du fonds

	Résultats	
Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	3,1%	✓
Investissements sous suivi ESG	97%	✓
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	64%	✓
Investissements s'inscrivant dans les ODD	51%	✓

### Contribution aux ODD des Nations Unies

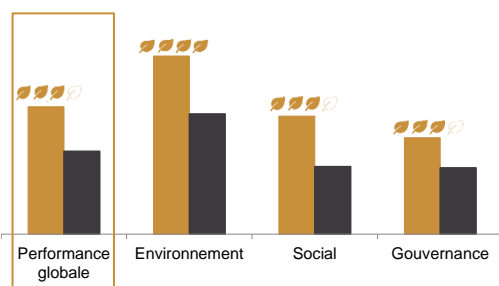
Investissements contribuant à l'objectif :



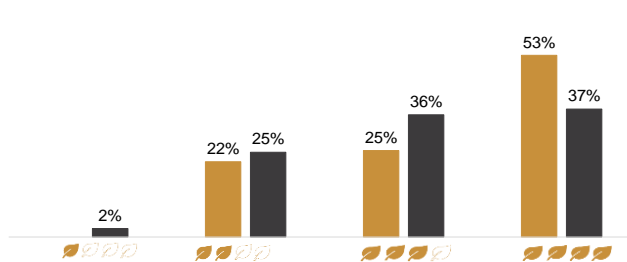
## Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et Climatiques

Le niveau d'intégration des enjeux de développement durable au sein des investissements est représenté sur une échelle à quatre niveaux traduit par l'activation de pictogrammes allant du niveau le plus faible (1), intégration limitée au niveau le plus élevé (4), intégration robuste.

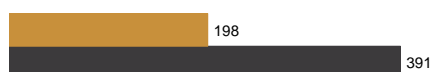
Performance globale du fonds et de l'indice sur chacun des enjeux E, S, et G



Répartition des investissements du fonds et de l'indice sur les enjeux ESG



Intensité carbone du fonds et de l'indice, en tonnes de CO2 équivalent, par million d'euros de chiffre d'affaires (scope 1 et 2)



Performance du fonds et de l'indice en termes de stratégie de transition énergétique



**Légende :** - Agrica Epargne Euro Responsable  
- Indice de référence

Les performances extra-financières du fonds et de l'indice sont fondées sur la réalisation d'hypothèses faites par la société de gestion





### ESG & impacts :

Les notations ESG sont pondérées par rapport au portefeuille et concernent 96,8 % du portefeuille

La méthodologie ESG mise en place par Agricola Epargne, s'appuie sur une analyse de données couvrant les 3 piliers : le Social, la Gouvernance, et l'Environnement. De plus, nous intégrons une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques.

Cette approche propriétaire est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG et climat, et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. L'impact est mesuré par le pourcentage de chiffres d'affaires généré par des produits et services durables apportant une contribution directe aux ODD.

La notation ESG et climat est basée sur une échelle allant d'un à quatre pictogrammes. Les valeurs sont notées de la manière suivante :

-  représente les meilleures performances en termes de prise en compte des enjeux ESG et climat
-  : concerne les valeurs ayant des performances, sur les enjeux ESG et climat, supérieure à la moyenne dans leur secteur
-  : représente les entreprises qui commencent à tenir compte d'une partie des enjeux ESG et climat
-  : prend en compte les entreprises qui n'ont pas mis en place les enjeux ESG et climat dans leur stratégie

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement.

Le fonds exclut :

- les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux.
- les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions.
- les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.
- les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

### Climat :

L'intensité Carbone correspond à la somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investie, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Le scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise et le scope 2 aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.

Le score de transition énergétique, permet d'identifier la capacité de l'entreprise à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement.